Scandaleux CETA : la Wallonie retire son veto, le salaud Hollande signe à 4 mains

écrit par Christine Tasin | 28 octobre 2016

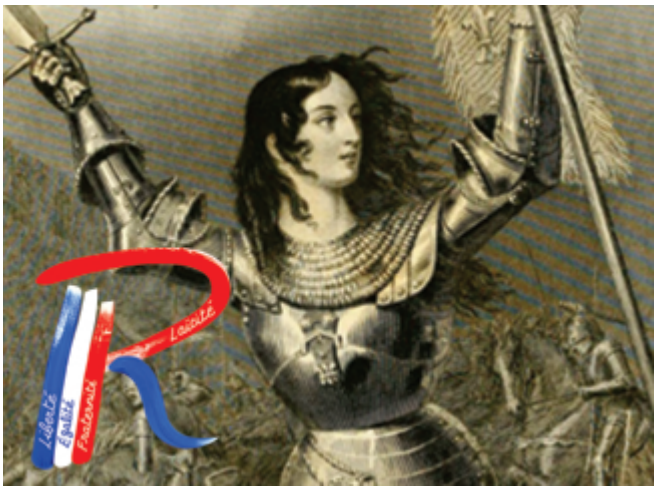

Nous nous étions réjouis trop tôt en apprenant que le refus de la Wallonie avait pu geler le processus engagé.

http://resistancerepublicaine.com/2016/10/27/enfin-une-bonne-nouvelle-echec-du-ceta-le-sommet-ue-canada-annule/

Las ! C'était oublier à quel point les élites européennes sont retorses et obstinées quand elles veulent la peau des peuples.

Bruxelles a proposé des amendements réservés à la Wallonie qui aurait un traitement privilégié, elle.

Ce qu'elle a obtenu contient, en creux, forcément, l'ignominie de Hollande qui a signé les yeux fermés les atteintes à notre système de protection sociale, la mise en concurrence déloyale de nos agriculteurs avec les agriculteurs canadiens, et l'immense pouvoir donné à des juges issus des milieux d'affaires pour décider des litiges…

Nous, on le sait. Hollande aussi, ce traître immonde. Haine absolue pour ce jocrisse qui nous aura tout fait.

Pour le reste, la Wallonie se fait avoir, bien évidemment, et avec elle tous les pays européens. On découvre en sus que certains pays avaient déjà négocié des traitements privilégiés, naturellement, la France n'en fait pas partie.

Les diplomates européens, qui négocient le CETA depuis mi-octobre, sont également dubitatifs. Pas une ligne du traité proprement dit n'a été modifiée, a insisté, de son côté, le premier ministre belge, Charles Michel, rival politique de M. Magnette.

C'est la *« déclaration interprétative »*, une annexe rédigée par la Commission pour l'Autriche, l'Allemagne ou la Slovénie, elles aussi réticentes vis-à-vis du CETA, qui a été amendée.

Nos seules chances, Trump, la sortie de l'UE grâce à l'élection de Marine et une révolution dans les pays européens.

La Wallonie ainsi que la région de Bruxelles ont obtenu des garanties que leur système de protection sociale ne serait en aucun affecté par le traité. Dans les concessions figure également une clause de retrait du pays du CETA si les importations de produits agricoles canadiens perturbaient trop le secteur en Wallonie.

Par ailleurs, les Wallons ont obtenu que les tribunaux d'arbitrage des différends entre multinationales et Etats – la partie la plus controversée du CETA – ne seront pas mis en place durant l'application provisoire du traité. Les ministres européens du commerce des 28 s'étaient toutefois déjà entendus sur cette disposition le 18 octobre.

L'accord « intra-belge » indique également que le royaume s'engage à saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur la conformité au regard du droit européen des tribunaux d'arbitrage du CETA.

Les Wallons affirment avoir reçu l'assurance que les juges chargés de trancher les litiges ne seront pas issus des milieux d'affaires, mais choisis et rémunérés par les Etats.

Pour en savoir plus

http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/10/28/traite-de-libre-echange-ceta-en-qu

oi-consiste-l-accord-belgo-belge_5021801_3234.html